

## **CONSEIL MUNICIPAL**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2019 *[Unanimité]*

En l'absence de remarque, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 20 septembre 2019.

- Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal *[information]*

Le conseil municipal prend acte des décisions des 10, 24, 26 et 30 septembre et des 1<sup>er</sup> et 4 octobre prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **AFFAIRES GENERALES**

- Démarche territoriale de résorption des campements illicites et intégration des migrants d'Europe de l'est – partenariat financier avec Nantes Métropole – avenant 2019 à la convention existante *[Unanimité]*

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de coopération, signée le 28 décembre 2018, avec Nantes Métropole au titre de l'année 2019
- Approuve, en application du principe de participation financière des communes à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale à hauteur de 15 % du montant du marché public, au prorata du poids démographique de chacune acté dans la convention de coopération, une participation financière de 401 € pour la ville de Basse-Goulaine en 2019.
- Approuve, en application du principe de participation financière des communes non dotées de terrains d'insertion temporaires à hauteur de 25 % du forfait annuel acté dans la convention de coopération, une participation financière de 920 € pour la ville de Basse-Goulaine en 2019.
- Approuve le versement à Nantes Métropole d'un montant de 2 738 € correspondant aux participations 2018 et 2019, imputé au compte 657351 au titre de l'exercice 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant 2019 à la convention avec Nantes Métropole et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **FINANCES**

- Budget principal 2020 – débat sur les orientations budgétaires *[Unanimité]*

Le conseil municipal, constate que le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2020 a bien eu lieu, avec pour appui le rapport d'orientations budgétaires.

- Budget principal 2019 – décision modificative n°1 *[24 voix pour et 5 abstentions]*

Le conseil municipal approuve section par section et chapitre par chapitre, la décision modificative au budget général 2019, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 0 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement.

- Régularisation du compte 1069 *[Unanimité]*

En 1997, les communes ont été exceptionnellement autorisées à mouvoir le compte 1069, compte non budgétaire et spécialement intitulé « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », afin de neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice. La commune de Basse-Goulaine a comptabilisé à ce titre une somme de 40 506,47 euros dans ce compte. Afin de régulariser ce compte, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à l'opération semi budgétaire suivante : émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du 1069 (en compte de tiers dans le mandat) d'un montant de 40 506,47 €.

- Admissions en non-valeur *[Unanimité]*

Le conseil municipal admet en non-valeur des produits pour un montant total de 314,93 € et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers *[Unanimité]*

Le conseil municipal approuve les modalités de constitution, de reprise et d'ajustement présentées ; autorise les constitutions et reprises de la provision pour dépréciation des comptes de redevables comme ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Provision au 01/01/2019	Dotation 2019	Reprise 2019	Provision au 31/12/2019
9 417	495	894	9 018

- Créances éteintes *[Unanimité]*

Le conseil municipal valide la créance éteinte présentée d'un montant de 195,81 € et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Actualisation des subventions aux établissements scolaires [Unanimité]

Le conseil municipal, approuve les subventions présentées et ajustées en fonction des effectifs réels et autorise Monsieur le Maire à procéder à leur versement.

- Subventions développement durable, relations extérieures et divers [Unanimité]

Le conseil municipal approuve la subvention à l'association « Secours Populaire » proposée au titre de la commission Développement durable et relations extérieures pour un montant de 602 € et autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.

- Subvention association « vaincre la mucoviscidose » [Unanimité]

Le conseil municipal approuve la subvention à l'association « Vaincre la mucoviscidose » proposée au titre de la commission Vie sportive pour un montant de 639 € et autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.

- Actualisation de la contribution au SIVU du centre aquatique [Unanimité]

Le conseil municipal approuve le complément de contribution au SIVU du centre aquatique de 8 600 € portant la contribution totale au SIVU à 108 600 € et le montant global des contributions aux différents organismes à 154 610 € pour 2019 et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement.

- Adhésion « ville prudente » [Unanimité]

Afin d'adhérer au dispositif « Ville Prudente » de l'association de prévention routière, le conseil municipal approuve le concours à l'association de prévention routière pour un montant de 650 € portant le montant global des concours divers aux différents organismes à 8 302 € pour 2019 et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des nouvelles participations

- Redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019 [Unanimité]

Le conseil municipal approuve pour l'année 2019 la fixation de la redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages et réseaux de distribution de gaz à 695 € au titre des travaux effectués en 2018 et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## TRAVAUX

- Réfection de terrains de sport au complexe Henri Michel – avenant [24 voix pour et 5 abstentions]

Le conseil municipal approuve la passation de l'avenant n°2 avec l'entreprise ART-DAN et passe ainsi le montant du lot n° 1 à 555 764,92 € HT, soit une augmentation de 15,5% par rapport au marché initial et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Extension de la salle Paul Bouin – marche de travaux – déclaration sans suite [24 voix pour et 5 abstentions]

Le conseil municipal déclare sans suite le lot 4 « traitement de façades » (infructueux - absence d'offre) et le lot 6 « menuiseries extérieures » compte tenu d'une concurrence insuffisante et du dépassement de l'estimation ; autorise Monsieur le Maire à relancer une consultation pour les lots 4 et 6 ; reporte à un prochain conseil l'attribution des lots 1, 2, 3, 5 et 7 à 18 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## AFFAIRES GENERALES

- Marches d'assurances – autorisation de signature [Unanimité]

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire, vu l'article R2144-7 du Code de la commande publique, à signer le marché pour le lot 3 « Flotte automobile et risques annexes » avec la SMACL qui est le candidat classé immédiatement après le candidat initialement retenu, ce dernier n'ayant pu fournir les justificatifs demandés et autorise Monsieur le Maire à passer à nouveau le marché si aucune candidature ne s'avérait recevable ou aucune offre n'était appropriée, selon les dispositions de l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## QUESTIONS ORALES

- Mme METRO et MM. GODINHO et COSNEFROY font un bref compte-rendu de leurs séjours en Guinée et en Irlande.
- Monsieur le Maire annonce que les services ont commis une erreur dans l'évaluation du nombre de convives inscrits au Buffet des aînés organisé le 23 novembre prochain et qu'il sera finalement en capacité d'accueillir tous les élus et leurs conjoints qui le souhaitent. Il invite les élus à confirmer très rapidement leur participation.
- Mme MAHE rappelle que les colis de Noël seront distribués aux anciens le 14 décembre ainsi que le vendredi après-midi précédent.



Affiché le 22 novembre 2019  
Le Maire  
M. Alain VEY